

Date de préparation : 31 mai 2019
Annule et remplace la date : 15 mai 2017

Numéro de version: 08.1

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

Nom du produit Détartrant DCT

Forme du produit Concentré poudre / Dilué depuis un concentré à moins de 13 %

Numéro d'identification du produit DCT130180 Numéro PGP 9-84

UTILISATION RECOMMANDÉE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Détartrage

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

| Fournisseur | Distribué par |
|---|-----------------------|
| Diversified Chemical Technologies, Inc. | Procter & Gamble Inc. |
| 15477 Woodrow Wilson, Detroit, MI 48238 | Toronto, ON M5W 1C5 |
| (313) 867-5444 | (800) 332-7787 |

NUMÉRO D'APPEL DE SECOURS

Numéro d'appel des secours 24 h/24 (hygiène et sécurité, transport) CHEMTREC - (800) 424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le classement se conforme à la Norme sur la communication des risques (HCS) de l'OSHA (Partie 1910.1200 du Titre 29 du CFR) et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 et il est conforme aux dispositions du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies.

CLASSEMENT SGH

Le produit n'a pas été testé dans son ensemble pour déterminer son classement SGH. Les catégories de risques sont déterminées d'après les catégories de risques de chacun des ingrédients. Se reporter à la Section 16 pour les phrases complètes utilisées par le SGH.

| | Concentré poudre | Dilué depuis un concentré à moins de 13 % (à base de concentré) |
|---|--|---|
| Classe de risque et Catégorie de risque | | |
| Lésion oculaire/irritation des yeux à caractère grave | 2 | 5.0. |
| Pictogramme | | Aucun |
| Mot-indicateur SGH | AVERTISSEMENT | Aucun |
| Phrases sur les risques utilisées par le SGH | Provoque une grave irritation des yeux | Aucune phrase ne s'applique |
| Phrases de précaution utilisées par le SGH | Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation. Porter des gants de protection et des lunettes de protection. | Aucune phrase ne s'applique |
| Phrases d'intervention utilisées par le SGH | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de | Aucune phrase ne s'applique |

Date de préparation : 31 mai 2019

Nom du produit : Détartrant DCT

| | contact si cette opération est facile. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin. | |
|---|--|-----------------------------|
| Phrases sur le stockage et l'élimination utilisées par le SGH | Aucune | Aucune phrase ne s'applique |

| Numéro | Ingrédients* | Fourchette de pourcentage | | | Fourchette de pourcentage | |
|---------|-------------------------|---------------------------|---|--|---------------------------|--|
| CAS | | Concentré poudre | Dilué depuis un concentré à moins de 13 % (à base de concentré) | | | |
| 77-92-9 | Acide citrique, anhydre | 90 - 100 | <13 | | | |

^{*}L'identité d'autres produits chimiques et/ou de leur concentration (pourcentage exact) n'a pas été divulguée, car il s'agit d'un secret commercial.

| SECTION 4 | MESURES DE SECOURS D'URGENCE | |
|-----------|-------------------------------|--|
| JECTION 4 | MILJORES DE SECOORS D'ORGENCE | |
| | | |

EN CAS D'INHALATION

Évacuer la victime pour qu'elle ne soit plus exposée et la transporter immédiatement dehors. En cas de respiration difficile, faire inhaler de l'oxygène. Consulter un médecin. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche doté d'une valve antireflux ou de tout autre appareil respiratoire médical.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin si l'irritation se développe ou persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en levant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Assurer que le rinçage est adéquat en séparant les paupières à l'aide des doigts. Consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION

NE PAS provoquer de vomissements. Si la victime est consciente et alerte, lui rincer la bouche et lui faire boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Ne rien faire ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. En cas d'ingestion, laver la bouche avec de l'eau, pour autant que la victime est consciente. Consulter un médecin.

SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION

Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'une investigation. À notre connaissance, d'après les ingrédients utilisés, les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits dans la Section 2.

COMMENTAIRES POUR LE MÉDECIN

Traiter symptomatiquement et apporter beaucoup de soutien. Il est conseillé de ne pas provoquer de vomissements en raison du risque d'aspiration et ce n'est pas habituellement nécessaire à moins qu'une grande quantité ait été ingérée ou contaminée par un autre produit.

| SECTION 5 | MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE | |
|-----------|------------------------------------|--|

| Point d'éclair | S.O. | Limites d'explosion | <i>LIE</i> : nr. | <i>LSE</i> : nr. |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| Méthode du point d'éclair | Creuset fermé Pensky-Martens | Point d'auto-inflammation | nr. | |

Nom du produit : Détartrant DCT

Date de préparation : 31 mai 2019

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Utiliser du sable sec ou de la terre pour étouffer le feu. Utiliser les moyens d'extinction appropriés pour l'action du feu. Pour un petit incendie (ou un début d'incendie), utilisez des moyens d'extinction comme de la mousse anti-alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone. Pour les gros incendies, utiliser de l'eau autant que possible. Utiliser de grandes quantités d'eau (pour noyer l'incendie) sous forme de brouillard ou pulvérisée, les jets d'eau pouvant se révéler inefficaces. Refroidir tous les récipients affectés en les noyant sous de grandes quantités d'eau.

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome à débit constant, homologué MSHA/NIOSH ou équivalent, et des vêtements de protection complète. Pendant un incendie, des gaz irritants et extrêmement toxiques peuvent être générés par la décomposition ou la combustion thermique. Porter des vêtements de protection appropriés afin d'empêcher tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser de l'eau avec précaution et en quantités destinées à noyer l'incendie. Tout contact avec de l'humidité ou de l'eau peut dégager une chaleur suffisante pour enflammer des matériaux combustibles situés à proximité. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et s'accumuler dans les zones basses ou fermées. Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

PROPRIÉTÉS ET DANGERS DES SUBSTANCES INFLAMMABLES Aucune donnée disponible.

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, notifier les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Centre national d'intervention (reçoit les appels 24 h/24) : (800) 424-8802.

MESURES DE SÉCURITÉ

Utilisez un équipement de protection individuel. Éviter de respire les vapeurs, le brouillard ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Réservé uniquement à un usage industriel. Garder hors de portée des enfants.

CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Éviter les écoulements dans les égouts pluviaux et dans les fossés qui conduisent à des voies d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements en prenant des précautions. Absorber le déversement à l'aide de matériaux inertes et mettre dans des récipients fermés destinés à être éliminés. Ventiler la zone et laver le site du déversement une fois que toutes les substances ont été ramassées.

SECTION 7

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UNE MANIPULATION

Laver soigneusement la peau après manipulation. Ne pas respirer la poussière, le brouillard ou la vapeur. Ne pas mettre au contact des yeux, de la peau ou des vêtements. Maintenir le récipient bien fermé. Ne pas ingérer ou inhaler. Assurer une ventilation adéquate.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UN ENTREPOSAGE

Maintenir le récipient fermé quand il n'est pas utilisé. Conserver dans un récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à bonne distance de substances incompatibles. Tenir à l'écart des étincelles, de la chaleur ou d'une flamme nue.

SECTION 8

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| N° CAS | Ingrédients | MPT OSHA | MPT ACGIHC | Autres limites |
|--------|-------------|----------|------------|----------------|
| s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | S.O. |

MESURES D'INGÉNIERIE

Le niveau de ventilation nécessaire variera en fonction des conditions de risque d'exposition. Une ventilation adéquate doit être fournie de manière à ce que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. En cas de présence de brouillard épais, une ventilation aspirante locale doit être envisagée, outre la ventilation mécanique générale.

Nom du produit : Détartrant DCT Date de préparation : 31 mai 2019

PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE/ENTRETIEN

Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, par exemple se laver après manipulation de substances et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail en les séparant du linge de maison et l'équipement de protection afin d'éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Suivre les bonnes pratiques de nettoyage et d'entretien. Ne pas ranger des vêtements de travail et un équipement de protection dans le même casier que les vêtements personnels.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie en fonction des conditions de risque d'exposition, par exemple les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. Les renseignements sur le choix de l'équipement de protection à utiliser avec cette substance, tels qu'ils sont fournis ci-dessous, sont basés sur une utilisation normale prévue.

Protection des voies respiratoires **Protection des mains**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.

En cas d'exposition directe à de grandes quantités, porter des gants de protection appropriés afin d'empêcher toute exposition de la peau.

Protection des yeux

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps normales.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Aucun équipement de protection spécifique n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation

Prévoir des installations adaptées pour laver abondamment ou rincer les yeux et le corps en

cas de contact ou d'éclaboussures.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES **SECTION 9**

| Aspect | Blanc cristallin / Clair à Hazy (dilué) | | |
|--------------------|---|--|--|
| État | Solide s'écoulant librement / Liquide | | |
| Odeur | Aucun | | |
| рH | s.o. | | |
| Point de fusion | nr. | | |
| Point d'ébullition | nr. | | |

| Densité relative (eau = 1) | 1,665 |
|----------------------------------|---------------------------|
| Pression de vapeur | nr. |
| Viscosité | n.d. |
| Taux d'évaporation (eau = 1) | nr. |
| Composés organiques volatils (%) | nr. |
| Solubilité dans l'eau | Eau: 59,2 g/100 l à 19 °C |

SECTION 10

STABILITÉ/RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Stable [X] Instable []

Conditions à éviter Aucune de connue.

Réactivité/incompatibilité Agents oxydants forts, bases fortes; la réaction à des substances caustiques peut dégager de

la chaleur (forte réaction exothermique). Les solutions peuvent légèrement corroder l'acier au carbone.

Produits de décomposition dangereux Cette substance ne se décompose pas à la température ambiante. La combustion incomplète ou la décomposition thermique peut être censée générer des substances comme des matières particulaires et des hydrocarbures non brûlés, des oxydes de carbone et d'autres composés organiques ou inorganiques non identifiés.

Réactions dangereuses Se produiront [] Ne se produiront pas [X]

SECTION 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CANCÉROGÉNICITÉ

Ce produit n'a pas été testé pour sa cancérogénicité. Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme étant de façon probable, possible ou confirmée un agent cancérogène pour les humains, sauf indication contraire cidessous.

CIRC : ne fait pas partie de la liste **ACGIH**: ne fait pas partie de la liste NTP: ne fait pas partie de la liste

Page 4 de 6

s.o. = sans objet n.d. = non disponible

Nom du produit : Détartrant DCT

Date de préparation : 31 mai 2019

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT

Le produit n'est pas testé pour son classement au titre des catégories suivantes :

DL 50 (orale), CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), corrosion/irritation cutanée, lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

Aucun ingrédient présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % ne déclenche la cote de danger ou ne se classe sous les catégories suivantes, sauf indication contraire ci-dessous :

CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration

| SECTION 12 | INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------|--|
| Informations d'ordre écologique | n.d. | Persistance et dégradabilité | n.d. | |
| Potentiel bioaccumulatif | n.d. | Mobilité dans le sol | n.d. | |
| SECTION 13 | CONSIDÉRATIONS | S SUR L'ÉLIMINATION | | |

Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique éliminé est classé comme déchet dangereux. Les directives de l'EPA (Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) pour la détermination du classement sont énumérées dans la Partie 261 du Titre 40 du CFR. En outre, les générateurs de déchets doivent consulter les réglementations de l'État et locales concernant les déchets dangereux afin de s'assurer que le classement est complet et exact. Pour éliminer cette substance, communiquer avec un service professionnel d'élimination des déchets agréé.

Emballages contaminés Éliminer comme un produit inutilisé.

Récipients videsNettoyer les récipients vides pour éliminer tous les résidus, conformément aux directives de la Partie 261.7 du Titre 40 du CFR et recycler les récipients ou les jeter dans les ordures normales

SECTION 14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

| | TERRESTRE (DOT États-Unis) | MARITIME (IMDG) | AÉRIEN (IATA) |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------|---------------|
| Nom correct du produit expédié | s.o. | | |
| Classe de risque | s.o. | | |
| Numéro d'identification | s.o. | | |
| Groupe d'emballage | s.o. | | |

Informations complémentaires

Limites de quantité DOT: s.o.

Étiquette DOT pour limites de quantité : s.o.

SECTION 15 INFORMATIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

LISTES EPA SARA (Loi de 1986 portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

[302 (EHS) TPQ, 304 CERCLA RQ, 304 EHS RQ, 313 (TRI)]

Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % (0,1 % pour les agents cancérigènes) n'a été identifié dans les listes :

CATÉGORISATION SECTION 311/312 TITRE III DE LA SARA (PARTIE 370 DU TITRE 40 DU CFR) – voir la Section 2 pour les catégories de risques conformément au réglement final de juin 2016 de l'EPA sur les amendements à la déclaration des stocks de produits chimiques dangereux

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS EPA

Proposition 65 de l'État de Californie s.o.

Page 5 de 6

n.-r. = non-réponse s.o. = sans objet n.d. = non disponible

Nom du produit : Détartrant DCT

Date de préparation : 31 mai 2019

INVENTAIRES NATIONAUX

| TSCA (États-Unis) | Oui |
|---------------------------|-----|
| CAA HAP, ODC (États-Unis) | Non |
| CWA NPDES (États-Unis) | Non |
| LCPE (LIS/LES) | Oui |
| KECI (Corée du Sud) | nr. |

| AICS (Australie) | nr. |
|---------------------|-----|
| IECSC (Chine) | nr. |
| EINECS (Europe) | nr. |
| ENCS (Japon) | nr. |
| PICCS (Philippines) | nr. |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

COTE DE DANGER SELON LA NFPA Santé (bleu) : 1 Inflammabilité (rouge) : 0 Réactivité (jaune) : 0 Danger(s) spécifique(s)

(blanc): aucun

COTE DE DANGER SELON LE HMIS Santé (bleu): 1 Inflammabilité (rouge): 0 Réactivité (jaune): 0 Équipement de protection

individuelle: B ou C

LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ INCLUT LES RÉVISIONS SUIVANTES :

Conversion des FDS du format EU au format SGH; ingrédient/pourcentage

07: la FDS est conforme au SIMDUT 2015. Aucun changement du classement et de la cote des dangers.

08: Combinaison de concentré et de produit MFC SDS

RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR Il incombe à l'utilisateur de déterminer le caractère approprié et de prendre des précautions, selon ce qui est souhaitable, pour la protection des biens et des personnes contre tous les dangers inhérents à la manipulation et à l'utilisation de ce produit.

PRÉPARÉ PAR

Environnemental, Hygiène et Sécurité de Diversified Chemical Technologies, Inc. et de ses filiales

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT FIABLES ET EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU IMPLICITE EU ÉGARD À L'EXACTITUDE DES PRÉSENTES DONNÉES OU AUX RÉSULTATS POUVANT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION.